



PRIX JEAN VIVÈS



Académie nationale olympique française

Maison du sport français – 1 avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 40 78 28 00 – Télécopie : 01 40 78 28 72 – <http://www.franceolympique.com> – Courriel : academieolympique@cnosf.org

PRÉAMBULE

Jean VIVÈS (1921-1999) fut champion de France universitaire du 400 mètres plat, entraîneur d'athlètes aux palmarès internationaux, professeur à l'École Normale Supérieure d'éducation physique pendant plus de vingt ans, après en avoir été l'élève, et créa la Revue EP&S qu'il dirigea pendant un demi siècle, jusqu'à son décès.

Pratiquant et théoricien, il fut l'un des premiers en France à former ses étudiants aux techniques modernes, à leur donner le goût de la recherche, à les amener à fréquenter les textes étrangers. Au travers de la revue, unique en son genre, qu'il dirigea et du centre d'édition qu'il y associa, il fut un propagateur d'idées exceptionnel, habité tout à la fois par une ouverture intellectuelle et une exigence sans faille. Il fut l'auteur de plusieurs livres traitant de l'athlétisme, de la gymnastique ou de la pédagogie sportive qui tous devinrent des ouvrages de référence.

L'Académie Nationale Olympique Française a souhaité lui rendre hommage en instituant un prix qui illustre les qualités exemplaires qui furent les siennes et qui l'amènèrent à être un des principaux acteurs de l'intégration de la recherche scientifique dans le domaine du sport.

Cette démarche s'inscrivait dans le cadre des prix et récompenses initiés par l'Académie Nationale Olympique Française en faveur de la recherche, de la pédagogie et de l'inclusion sociale. Depuis 2019, ce prix est organisé conjointement par l'Académie Nationale Olympique Française et les Éditions EP&S sous l'égide scientifique de la Société de Biomécanique.

OBJET

Le prix Jean VIVÈS a été créé en 2005 par l'Académie Nationale Olympique Française. Il est organisé depuis 2019 conjointement par l'Académie Nationale Olympique Française et les Éditions EP&S. Le prix Jean VIVÈS récompense, d'un montant de 500 €, l'excellence scientifique d'un jeune chercheur francophone dans le domaine de la biomécanique du sport. Ce prix prestigieux est décerné annuellement à un·e lauréat·e qui a démontré un début de carrière scientifique (maximum 5 ans post soutenance de thèse de doctorat) de haute qualité ainsi qu'un fort intérêt pour l'application de ses recherches scientifiques aux applications de terrain.

CRITÈRES DE CANDIDATURE

Les critères d'éligibilité au prix Jean VIVÈS sont les suivants :

1. Le·a candidat·e doit être francophone.
2. Le·a candidat·e doit avoir soutenue une thèse de doctorat entre le 01 septembre 2018 et le 31 décembre 2022.
3. Etre membre de la société de biomécanique lors du dépôt de candidature
4. L'activité de recherche du·e (la) candidat·e doit être menée dans le domaine de la biomécanique du sport.
5. Le·a candidat·e s'engage, si il·elle est le·a lauréat·e du Prix Jean VIVÈS, à produire un résumé de 20 000 signes destiné à être édité par la revue Revue EP&S.
6. Le·a candidat·e s'engage, si il·elle est le·a lauréat·e du Prix Jean VIVÈS, à présenter une synthèse de ses travaux en conférence plénière lors du prochain congrès de la société de biomécanique. Les frais liés à cette participation (inscription, transport, hébergement) seront à sa charge.
7. Le·a candidat·e s'engage, si il·elle est le·a lauréat·e du Prix Jean VIVÈS, à participer au repas de gala du prochain congrès de la société de biomécanique afin de recevoir son prix.

MODALITÉS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidat·e·s devront renseigner le dossier de candidature du Prix Jean VIVÈS. Il est à télécharger sur le site de la Société de Biomécanique à l'adresse suivante : <https://www.biomecanique.org/index.php/fr/bourses-et-prix/prix/prix-jean-vives>

Ce dossier contient les éléments suivants

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une liste des publications scientifiques
- Une copie de l'article en premier ou dernier auteur, réalisé après le PhD, qui aura été choisi comme support principal de la présentation orale si le candidat est lauréat
- Une description des travaux de recherche

L'évaluation des dossiers étant pondérée par le nombre d'années après le doctorat, le candidat peut mentionner une interruption significative de carrière (par ex. congé parental) après la défense de thèse de leur doctorat, en indiquant les dates d'interruption de carrière.

Ce dossier de candidature dûment complété sera transmis par courriel au format PDF à prix_jean_vives_sb@biomecanique.org. La date limite de réception est fixée au 15 avril. L'objet du courriel devra impérativement être « Prix Jean VIVÈS ». Un accusé de réception sera envoyé pour confirmer la bonne réception de chaque candidature.

SELECTION

Les candidatures seront expertisées à partir des seules informations fournies dans le dossier de candidature sur la base des critères suivants :

1. Production scientifique : articles, conférences, ouvrages, brevets ou licences... Le niveau national ou international des éléments indiqués sera pris en compte.
2. Impact et innovation de l'activité scientifique dans le domaine de la biomécanique du sport.
3. Rayonnement scientifique : prix, distinctions, invitation dans des universités étrangères, expertises nationales ou internationales, présentation sur invitation à des conférences/symposium/ateliers/événements, participation à des comités de rédaction de revues internationales.
4. Implication et impact dans le milieu sportif.

COMITÉ D'ÉVALUATION DU PRIX JEAN VIVÈS

Le comité désigne chaque année le·a lauréat·e du Prix Jean VIVÈS. Il est composé de dix membres :

- Trois membres institutionnels dont chaque président ou autorité peut désigner le représentant de son choix :
 - Académie Nationale Olympique Française
 - Éditions EP&S
 - Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance
- Sept chercheurs désignés par le Conseil d'Administration de la Société de Biomécanique présidé par Bruno WATIER :
 - Yoann BLACHE (Université Lyon 1)
 - Floren COULLLOUD (Université de Poitiers)
 - Diane Haering (Université de Rennes)
 - Gaël GUILHEM (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance)
 - Caroline MARTIN (Université de Rennes)
 - Antoine NORDEZ (Université de Nantes)
 - Cédric SCHWARTZ (Université de Liège)

Si un conflit d'intérêt entre un membre du comité et un.e candidat.e est avéré, alors le dossier de candidature ne sera pas évalué par ce membre du comité. Un conflit d'intérêt est défini par :

- Au moins une publication en commun dans une revue nationale ou internationale, un livre ou chapitre de livre, une communication en congrès.
- Un lien familial (parents, frères et soeurs ou alliés des candidats)

Les décisions du comité sont sans appel. Il peut, en outre, décider de ne pas décerner le prix.

DATES IMPORTANTES

Date limite du dépôt des dossiers de candidature : le 15 avril

Résultat de la sélection : 15 juin

DURÉE

Le présent règlement, fixé pour l'année 2023, peut être modifié chaque année, avant le 31 décembre pour l'année suivante.